

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE D'HYÈRES

POLICE MUNICIPALE

RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET  
DU STATIONNEMENT

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L2213-2 à L2213-6,

ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ GÉNÉRAL  
N° 767 du 24 avril 2024

VU Le Code Pénal,

VU Le Code de la Route,

Réf : CS n° 0232/2024

VU L'Arrêté Municipal n° 767 en date du 24/04/2023 portant réglementation de la circulation et du stationnement dans l'agglomération principale,

VU L'arrêté de délégation n° 1912 du 13 octobre 2023 portant délégation de fonctions et de signature à M. THIEBAUD Rémy, 10<sup>ème</sup> Adjoint, dans les domaines suivants: Sécurité, Circulation, Stationnement, IMR, Démoustication, Santé

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier les règles de stationnement dans le centre ville afin de permettre le stationnement des véhicules,

ARRÊTÉ

**ARTICLE 1 :** L'article 21-1, Titre 3 « Stationnement » de l'Arrêté Municipal n°767 en date du 24/04/2023 définissant « les emplacements réservés aux livraisons » est modifié de la manière suivante :

- Rue Léon GAUTIER → suppression de l'emplacement devant le n°2.

**ARTICLE 2:** L'article 22-8 Titre 3 « Stationnement » de l'Arrêté Municipal n°767 en date du 24/04/2023 définissant « les emplacements réservés aux arrêts minutes » est complété de la manière suivante :

- Rue Léon GAUTIER → UN emplacement devant le n°10, limité à 30mn.

**ARTICLE 3:** La signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

**ARTICLE 4:** Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulon sis 5, rue Racine - BP40510 - 83041 TOULON CEDEX 9 - Téléphone 04.94.42.79.30 - par télécopie 04.94.42.79.89.

**ARTICLE 5:** Madame la Directrice Générale des Services en charge de l'administration générale et le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Hyères les Palmiers, le 20 mars 2024

Pour Le Maire,

L'Adjoint à la Sécurité,

Rémy THIEBAUD



Publié le 21 MARS 2024

Accusé de réception en préfecture  
083-218300697-20240321-464-AR

Date de télétransmission : 21/03/2024

Date de réception préfecture : 21/03/2024

Destinataires  
+ Mme la Directrice Générale des Services de la Mairie  
+ Service Voirie  
+ PC